



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un et le deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Était excusé : Mme AYÇAGUER Elorri, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. IÑARRA François.
A été nommé comme secrétaire de séance : M. DACHAGUER Peio

Date convocation : 29 octobre 2021

Date d'affichage : 29 octobre 2021

DECISION N° 5 DETERMINATION DE LA SUBVENTION ACCORDEE A LA COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ARROSSA POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Nomenclature : 7.5

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le coût de fonctionnement de l'école publique de Saint Martin d'Arrossa s'est élevé à 9 768,51 € pour la scolarisation de 31 élèves, soit 315,11 € par enfant, comme indiqué par Monsieur le Maire de Saint Martin d'Arrossa.

Durant l'année scolaire 2020-2021, 17,5 enfants d'Ossès étaient scolarisés à l'école publique de Saint Martin d'Arrossa (7 enfants de CE1 d'Ossès scolarisés à Arrossa pendant 2 jours par semaine et 14 enfants en CE2, CM1 et CM2).

Aussi, le Maire suggère au Conseil Municipal d'accorder une subvention pour le fonctionnement de l'école publique de Saint Martin d'Arrossa fréquenté par des enfants d'Ossès au prorata des enfants domiciliés sur sa commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE d'accorder, pour 2021, une subvention de 5 514,42 € à la commune de Saint Martin d'Arrossa.

Envoyé en préfecture le 08/11/2021

Reçu en préfecture le 08/11/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-216404368-20211102-20211102D5-DE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour
extrait certifié conforme

OSSES, le 02 novembre 2021
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 05/11/2021
Et après transmission en sous-préfecture le 05/11/2021

